



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 361-2023/BAPS/DDET

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
DDET	1
JONC	1
Archives NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant la modification des statuts de la société publique locale « AGENCE D'ATTRACTIVITE SUD TOURISME » et autorisant la présidente à les signer

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 10-2021/APS du 1^{er} avril 2021 relative à la stratégie provinciale en matière de tourisme ;

Vu la délibération modifiée n° 45-2021/APS du 22 juillet 2021 approuvant les statuts de la société publique locale « Sud Tourisme » et autorisant la présidente à les signer ;

Vu le rapport n° 48624-2021/21-ACTS/DDET du 18 avril 2023,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2023, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Les statuts modifiés de la société publique locale « AGENCE D'ATTRACTIVITE SUD TOURISME », annexés à la présente délibération, sont approuvés.

ARTICLE 2 : La présidente de l'assemblée de la province est habilitée à signer les statuts modifiés visés à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.